

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 227

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

général, de ceux qui exercent des professions libérales ou artisanales), en particulier les jeunes, se rendent compte que l'acquisition d'un profit n'est plus un but suffisamment attrayant. Ce qu'ils désirent, c'est de *participer* activement à la vie de l'institution à laquelle ils appartiennent : université, service public, entreprise.

La participation : tout le monde en parle, beaucoup la promettent, peu en saisissent les implications.

Maintenant, suivons toujours une ligne directrice en faisant fi des détails :

Qui dit participation, dit compétence. (Par compétence, j'entends ce que l'on est *capable* de comprendre et de faire, et non pas ce que l'on a le droit de faire !)

Compétence, donc *acquisition de connaissances*. Mais aujourd'hui, le volume des connaissances augmente vertigineusement ; par ailleurs, beaucoup de ces connaissances deviennent rapidement périmées. Constamment donc, *il faut rester « à*

jour ». Par conséquent, qui dit participation dit *éducation continue*.

Or nous vivons encore avec cette idée d'une université cloisonnée *dans le temps* (de 20 à 25 ans, l'étudiant est à l'université ; auparavant, il était au collège, ensuite il exercera sa profession) *et dans l'espace* (quand l'étudiant est inscrit à l'université, il n'exerce pas une activité dans la société). En d'autres termes, à l'époque de *l'éphémère*, nous persistons à penser *statique*. Personnellement, je suis convaincu que, dans un avenir plus ou moins proche, tout cela va être balayé, que nous le voulions ou non.

— L'universitaire devra arriver à l'université en ayant déjà acquis le sens critique, l'esprit curieux, la souplesse dans l'acquisition du savoir, la capacité de se renouveler, de se reconverter.

— L'universitaire ne sera plus à l'université pendant une tranche définie et totale de son existence, mais il partagera son activité entre sa vie professionnelle dans la société et le recyclage à l'université.

En contrepartie, l'université, jadis tour d'ivoire,

tend à devenir partie intégrante de la société moderne. Cette intégration devient d'autant plus étroite que les résultats des recherches faites à l'université passent de plus en plus rapidement dans leur phase d'application.

Au début de cet exposé, j'avais relevé que le retard technologique de l'université avait pu être comblé sans entraîner de résistances réelles. En revanche — et c'est l'une des découvertes que j'ai faites depuis juillet 1971, époque où je suis entré au rectorat — toute tentative d'améliorer la situation des sciences sociales se heurte à une opposition dont la virulence n'a d'égale que la mauvaise foi. Et c'est à cette occasion que l'on peut se souvenir de deux citations bien connues :

Talleyrand (qui était orfèvre en la matière) prétendait que si l'on veut détruire une cause, il faut toujours donner une bonne raison, mais jamais la vraie.

Quant à l'auteur des « Liaisons dangereuses » (Choderlos de Laclos), il avait constaté qu'« à force de chercher de bonnes raisons, on en trouve ; on les dit et après on s'y tient. »

VAUD

Le citoyen contre les mètres carrés

L'aménagement de la loi sur l'exercice des droits politiques était prudente. Le compromis proposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil tiendrait dans les termes suivants : maintien du statu quo pour une part, c'est-à-dire le présent découpage en arrondissements, dotés chacun d'un député dit de base ; modification du statut actuel d'autre part : limitation du nombre des députés à 200 et calcul de la répartition selon un système de proportionnelle rigoureuse (quand ces lignes paraîtront, le Grand Conseil aura pris une première option).

L'attaque est d'ores et déjà déclenchée ; on ras-

semble une coalition anti-lausannoise qui proposera la répartition selon le système du plus fort reste, ce qui techniquement semble de peu d'importance, si ce n'est que Lausanne perdrait, arbitrairement, quatre sièges au profit des arrondissements périphériques.

Tout cela sent la cuisine.

Mais au-delà, il y a une confusion : on croit renforcer les régions excentriques en maintenant artificiellement le nombre de leurs députés. Ces régions méritent, il est vrai, l'intérêt du canton, intérêt qui devrait se traduire par des décisions énergiques d'aménagement du territoire, allant jusqu'à des mesures efficaces de décentralisation.

La représentation politique, c'est autre chose. Chaque citoyen, où qu'il réside, a droit à la même représentation politique. Tout trichage aboutit à la création de citoyens de première et de deuxième cuvée. C'est démocratiquement intolérable.

La Manche

L'Europe me serait patrie.
Si je savais croire comment.
Son chant lugubre d'industrie
M'est comme un autre châtimement.

J'irais bien de Pavie à Londres,
Mais en calèche, pour de bon...
Mais la Manche ? Toujours répondre !
A vous la manche et le veston.

Gilbert Trolliet